



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

**REUNION DU 20 AOUT 2024.  
PV N. 2**

**PRESENTS** : M. Marc GIRAUD (Président)  
M. Frédéric TALABOT (Secrétaire de séance) - M. Marc LATOUR

**EXCUSE** : M. Stéphane PEDENON

\*\*\*\*\*

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

\*\*\*\*\*

Suite à la réunion de la Commission des Compétitions Séniors, le calendrier initial comporte certaines modifications en réponse aux desiderata de quelques clubs.

**D5** :

La Commission, accepte l'engagement tardif de l'équipe 5 du CS FEYTIAT en Départemental 5 (cette équipe remplace l'exempt de la poule B).

Engagement hors délai,  
Le club du CS FEYTIAT sera débité de la somme de 55 €.

**Le Président,**  
**Marc GIRAUD**

**Le Secrétaire de séance,**  
**Frédéric TALABOT**